

**Protocole de Montréal  
relatif à des substances  
qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

Distr. générale  
10 juin 2024

Français  
Original : anglais

---

**Trente-sixième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Bangkok, 28 octobre–1<sup>er</sup> novembre 2024  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire du débat préparatoire\*

**Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation  
spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole  
de Montréal**

**Projets de budget pour 2025 et 2026 du fonds d'affectation  
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**

**Note du Secrétariat**

**I. Introduction**

1. On trouvera dans la présente note les projets de budget pour 2025 et 2026 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le Secrétariat n'a pas jugé nécessaire de présenter un projet de révision du budget approuvé pour 2024 pour les raisons suivantes :
  - a) Le Secrétariat ne prévoit pas de dépenses supérieures au budget approuvé ;
  - b) Le Secrétariat compte exécuter le budget approuvé sans apporter aux activités prévues un quelconque changement qui aurait nécessité de modifier le budget correspondant ;
  - c) Si les coûts dépassent le budget approuvé pour telle ou telle activité, le Secrétariat veillera à ce que les écarts et, par suite, les transferts entre les différentes catégories de dépenses ne dépassent pas 10 %, conformément à la pratique établie au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Dans l'hypothèse peu probable où il serait nécessaire de procéder à des transferts de ressources entre les différentes catégories de dépenses au-delà du maximum admissible de 10 % susmentionné, un projet de révision du budget sera présenté à une date plus proche de la tenue de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone conjuguée à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le rapport sur l'exécution du budget de 2024 au 30 septembre 2024 (UNEP/OzL.Conv.13/INF/2–UNEP/OzL.Pro.36/INF/2), qui sera mis à la disposition des Parties pour examen à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne conjuguée à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, présentera les dépenses au regard des fonds alloués pour les différentes catégories de coût.

---

\* UNEP/OzL.Conv.13/1–UNEP/OzL.Pro.36/1.

3. Au paragraphe 10 de la décision XXXV27 sur les rapports financiers et les budgets du Protocole de Montréal, la trente-cinquième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive de continuer à préparer des fiches descriptives pour la présentation des budgets futurs. Les fiches descriptives des budgets pour 2025 figurent dans le document UNEP/OzL.Conv.13/INF/1–UNEP/OzL.Pro.36/INF/1.
4. Au paragraphe 13 de la même décision, la trente-cinquième Réunion des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'établir des budgets et programmes de travail pour 2025 et 2026 se fondant sur les besoins prévus en vue de présenter deux scénarios budgétaires, à savoir :
- a) Un scénario de croissance nominale nulle, basé sur le budget approuvé pour 2024 ;
  - b) Un scénario prenant en compte les ajustements qu'il est recommandé d'apporter au scénario de croissance nominale nulle et mentionnant les coûts ou économies supplémentaires y afférents.
5. Les deux scénarios budgétaires sont présentés à la section II de la présente note et repris en détail à l'annexe I. Le budget du deuxième scénario est appelé ci-après « budget recommandé ». On trouvera à la section III une analyse du solde de trésorerie et des options de financement, et à la section IV quelques observations finales.
6. Les projets de budget pour 2025 et 2026 du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ont été examinés par le PNUE et approuvés comme étant conformes au paragraphe 17 des Règles de gestion du fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal, comme énoncé à l'annexe II du rapport de la première Réunion des Parties.
7. Tous les montants mentionnés dans la présente note sont en dollars des États-Unis.

## **II. Budgets pour 2025 et 2026**

### **A. Projets de budget pour 2025**

8. Le Secrétariat présente les deux scénarios budgétaires suivants pour 2025, pour examen par les Parties :
- a) Un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 5 852 835 dollars égal à celui du budget approuvé pour 2023 ;
  - b) Un budget recommandé de 6 234 775 dollars, soit 6,5 % de plus que le budget à croissance nominale nulle.

#### **1. Budget à croissance nominale nulle**

9. Le budget à croissance nominale nulle pour 2025 est maintenu au montant du budget approuvé pour 2024, en apportant des ajustements dans les catégories de dépenses suivantes :
- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 35 500 dollars par rapport à 2024. Cette hausse correspond à une provision de 2 % visant à tenir compte de l'inflation et des augmentations périodiques de traitement du personnel. On trouvera à l'annexe II de la présente note l'organigramme et le tableau des effectifs du Secrétariat ;
  - b) Le montant alloué aux consultants a été abaissé de 55 000 dollars, ce qui pèsera sur la capacité du Secrétariat à répondre aux besoins des Parties en lien avec des questions techniques pour lesquelles il ne disposerait pas des compétences spécialisées requises ;
  - c) Le montant inscrit au budget pour la catégorie des dépenses afférentes aux réunions a été abaissé de 31 000 dollars, comme suit :
    - i) Le montant de 730 000 dollars prévu pour financer la quarante-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal est inférieur de 68 000 dollars au budget approuvé pour la quarante-sixième réunion dudit Groupe, qui se tiendra en juillet 2024. Le lieu de la quarante-septième réunion n'ayant pas encore été fixé, les coûts estimatifs des services de conférence se fondent sur les coûts d'une réunion similaire tenue à Bangkok en 2023 au Centre de conférence des Nations Unies, après ajustement pour tenir compte de l'inflation ;
    - ii) L'allocation budgétaire de 655 000 dollars proposée pour la trente-septième Réunion des Parties est inférieure de 8 000 dollars au montant approuvé pour la

trente-sixième Réunion des Parties, qui se tiendra en octobre 2024. L'article 3 du Règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal prévoit que lesdites réunions ont lieu au siège du Secrétariat, à moins que d'autres arrangements appropriés soient pris par le Secrétariat, en consultation avec les Parties. Par conséquent, en l'absence de toute proposition d'accueillir la réunion, le budget repose sur le coût de l'organisation de la trente-cinquième Réunion des Parties à Nairobi en 2023, ajusté en fonction de l'inflation ;

- iii) L'allocation budgétaire de 165 000 dollars proposée pour les réunions du Comité d'application est supérieure de 40 000 dollars au budget alloué aux réunions similaires organisées en 2023 et 2024. L'augmentation prévue se fonde sur les dépenses effectivement engagées en 2023 et les prévisions de dépenses reçues pour les réunions qui se tiendront en 2024. La hausse des coûts est intrinsèquement liée l'accroissement du volume de la documentation et du nombre de sessions organisées pour une réunion donnée, ce dernier facteur ayant une incidence sur le coût des services d'interprétation pendant les sessions ;
- iv) Pour commémorer le quarantième anniversaire de la Convention de Vienne à l'occasion des réunions des traités sur l'ozone, une augmentation de 5 000 dollars au titre de la rubrique budgétaire « Dépenses de représentation » est demandée ;

d) Une augmentation de 30 000 dollars des frais de voyage des membres et des expert(e)s des groupes d'évaluation issu(e)s des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (« Parties visées à l'article 5 ») est proposée pour répondre à l'augmentation prévue de la participation des membres des groupes aux réunions visant à favoriser les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres processus concernant l'environnement ;

e) Dans la décision XXXV/27 (tableau A de l'annexe), la trente-cinquième Réunion des Parties a inscrit au budget des crédits pour imprévus, financés à l'aide du solde de trésorerie et destinés à accroître la participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions des traités sur l'ozone en 2024. Dans la même décision, le Secrétariat a été prié de veiller à ce que les coûts estimatifs liés à la participation des Parties visées à l'article 5 soient pris en compte dans les scénarios proposés pour le budget de base pour 2025. Après avoir analysé les statistiques concernant la participation aux Réunions des Parties et aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les quatre dernières années, hors années de pandémie (2020 et 2021), le Secrétariat propose une augmentation de 37 % (soit 285 000 dollars) pour les réunions en question prévues en 2025. En conséquence :

- i) Le montant prévu pour couvrir la participation à la trente-septième Réunion des Parties est supérieur de 150 000 dollars au budget approuvé pour les réunions similaires tenues au cours des cinq dernières années ;
- ii) Le montant prévu pour couvrir la participation à la quarante-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée est supérieur de 135 000 dollars au budget approuvé pour les réunions similaires tenues au cours des cinq dernières années ;

f) Le montant inscrit au budget au titre des frais de voyage du personnel du Secrétariat a été abaissé de 125 000 dollars. Cette réduction obligera le Secrétariat à réduire le nombre de réunions auxquelles il compte participer et pourrait se répercuter sur la visibilité du Protocole ;

g) Le montant alloué pour les frais de voyage du personnel des services de conférence a été abaissé de 13 000 dollars. Si une Partie propose d'accueillir la trente-septième réunion des parties, les ressources réduites allouées pourraient ne pas couvrir l'intégralité du coût d'une mission de reconnaissance d'un(e) préposé(e) aux salles de conférence dans le lieu possible de réunion. La présence sur place d'un(e) préposé(e) aux salles de conférence chargé(e) d'évaluer l'adéquation du lieu est essentielle au succès de la réunion ;

h) Les crédits alloués à la catégorie « Autres dépenses de fonctionnement » sont inférieurs de 96 000 dollars à ceux de 2024. Compte tenu de la démarche prudente du Secrétariat à l'égard des dépenses de fonctionnement, la réduction proposée aura une incidence négative sur ses activités courantes ;

i) Les crédits alloués à la catégorie « Sensibilisation du public et communication » sont inférieurs de 30 500 dollars à ceux de 2024, si bien que la provision destinée à couvrir les activités de communication est insuffisante. Ladite catégorie couvre deux ensembles distincts d'activités qui ne sont pas nécessairement liés, l'un couvrant la sensibilisation du public et l'autre la présence

numérique. Les Parties souhaiteront peut-être transférer les activités relatives à la présence numérique et les dotations correspondantes vers la catégorie « Autres dépenses de fonctionnement ».

10. Les montants inscrits aux rubriques budgétaires suivantes restent identiques à ceux du budget approuvé pour 2024 :

- a) Les coûts des services de conférence pour les réunions des groupes d'évaluation et du Bureau sont respectivement maintenus à 55 000 et 25 000 dollars ;
- b) Les montants alloués pour faciliter la participation des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau et du Comité d'application sont maintenus à 15 000 et 65 000 dollars, respectivement ;
- c) En l'absence de devis révisé communiqué par l'Office des Nations Unies à Nairobi (qui fournit les locaux à usage de bureaux, les services collectifs de distribution, les infrastructures et une assistance technique pour le matériel), les montants inscrits au budget pour la location des locaux, l'utilisation et l'entretien du matériel sont maintenus à 34 000 dollars et 22 000 dollars, respectivement.

## 2. Budget recommandé

11. Le budget recommandé est majoré d'un montant de 381 940 dollars (6,5 %) par rapport au budget à croissance nominale nulle, se répartissant comme suit :

- a) Une augmentation de 55 000 dollars du montant prévu au titre des consultant(e)s, qui rétablit l'allocation à son niveau approuvé des neuf dernières années ;
- b) Une augmentation de 135 000 dollars du budget consacré aux frais de voyage des fonctionnaires du Secrétariat, ce qui représente une augmentation de 10 000 dollars par rapport au budget approuvé de 2024, qui permettra de s'assurer une participation propre à favoriser les synergies entre accords multilatéraux sur l'environnement et de compenser l'inflation ;
- c) Une augmentation de 13 000 dollars du budget consacré aux frais de voyage du personnel des services de conférence afin de rétablir le montant alloué à cette rubrique budgétaire dans le budget approuvé de 2024 ;
- d) Une augmentation de 85 000 dollars du montant consacré aux dépenses de fonctionnement du Secrétariat, qui passe ainsi à 165 000 dollars, soit 11 000 dollars de moins que le montant inscrit au budget approuvé de 2024 ; la réduction proposée se fonde sur les tendances des dépenses passées sous certains des postes (biens consommables et non durables) de la catégorie de dépenses et pourrait être augmentée à l'avenir si le besoin s'en faisait sentir. Le budget proposé pour cette catégorie permettra de garantir la bonne marche des activités courantes du Secrétariat, d'assurer la couverture médiatique des réunions sur l'ozone et de répondre aux demandes ponctuelles d'édition et de traduction. Les écarts par rapport au scénario de budget à croissance nominale nulle pour 2025 et au budget approuvé de 2024 sont expliqués ci-dessous :
  - i) Les crédits demandés pour les biens consommables sont supérieurs de 4 000 dollars à ceux du budget à croissance nominale nulle, mais inférieurs de 8 000 dollars au montant approuvé en 2024 ;
  - ii) Les crédits budgétaires alloués au matériel non consommable sont supérieurs de 7 000 dollars à ceux du budget à croissance nominale nulle, mais inférieurs de 3 000 dollars à ceux du budget de 2024 ;
  - iii) L'allocation destinée à assurer la couverture médiatique des réunions et à répondre aux demandes ponctuelles (d'édition et de traduction) de documents a été augmentée de 65 000 dollars, et revient ainsi au niveau approuvé en 2024 ;
  - iv) Le montant alloué à la rubrique « Divers » a été augmenté de 9 000 dollars par rapport au budget à croissance nominale nulle afin de le maintenir au niveau approuvé en 2024 ;
- e) Une augmentation de 50 000 dollars des crédits alloués à la catégorie « Sensibilisation du public et communication », dont 20 000 pour les supports visuels et la valorisation de l'image et 30 000 pour la campagne de communication, ce qui porte le budget total à 82 500 dollars, soit 19 500 dollars de plus que le montant approuvé pour cette catégorie de dépenses en 2024. Compte tenu de la réduction progressive du solde de trésorerie du fonds d'affectation spéciale, le Secrétariat propose de financer les campagnes de communication standard sur le budget de base plutôt que sur le solde de trésorerie. Il est prévu d'utiliser le montant proposé comme suit :

- i) La valorisation de l'image, l'aspect et la convivialité des réunions et la mise au point d'une boîte à outils dédiée aux actifs numériques et utilisée à des fins de promotion des réunions ;
  - ii) La visualisation graphique de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, sur le thème retenu cette année-là, les affiches, la mise au point d'une boîte à outils dédiée aux médias sociaux et une vidéo ;
  - iii) La création d'un logo à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention de Vienne : Les actifs élaborés au titre de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone constitueront, pour le Secrétariat et les Parties, des outils promotionnels clés dans le cadre de la célébration des résultats obtenus grâce à la Convention de Vienne. L'objectif est de tirer parti des réunions et de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone pour susciter une meilleure prise de conscience ; stimuler la hausse du nombre d'abonnés sur les comptes des médias sociaux du Secrétariat (Twitter, Facebook, LinkedIn, Threads et Instagram) ; sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la couche d'ozone ; poursuivre les efforts visant à faire connaître la plateforme éducative du Secrétariat ;
- f) Par suite des alinéas a) à e) précédents, une augmentation de 43 940 dollars des dépenses d'appui aux programmes.

### 3. Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie

12. Compte tenu de la réduction progressive du solde de trésorerie du fonds d'affectation spéciale, il est demandé de prélever sur ce solde un montant inférieur à celui des trois années précédentes, qui sera utilisé comme suit :

- a) Il est proposé de consacrer un budget de 30 000 dollars à la maintenance et à l'amélioration des outils numériques existants, englobant les mises à niveau rendues nécessaires par l'évolution des technologies. La section B de l'annexe V du document UNEP/OzL.Conv.13/5–UNEP/OzL.Pro.36/5 fournit une description détaillée des différents outils numériques et de leur évolution depuis 2018 ;
- b) Il est demandé un montant de 100 000 dollars pour les éléments suivants de la campagne de communication :
  - i) Conception et élaboration d'une page Web sur le portail éducatif<sup>1</sup> pour héberger le matériel dédié à l'enseignement supérieur (phase III), s'adressant aux étudiants de premier cycle et aux fournisseurs de solutions académiques ;
  - ii) Élaboration d'une vidéo pour commémorer le dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal (2026). La durée de la vidéo principale sera réduite et son contenu sera adapté en vue d'une utilisation dans les médias sociaux de masse et dans le cadre d'activités de sensibilisation plus générales.

### 4. Résumé

13. Le tableau 1 présente un résumé des scénarios budgétaires pour 2025, couvrant les activités supplémentaires demandées qu'il est proposé de financer à partir du solde de trésorerie.

Tableau 1  
**Résumé des budgets pour 2025**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Budget (dépenses d'appui aux programmes comprises)	5 852 835	6 234 775
Activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)	146 900	146 900
<b>Total</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 381 675</b>

<sup>1</sup> Reset Earth Education Resources, disponible (en anglais) à l'adresse <https://ozone.unep.org/reset-earth-education-resources>.

## B. Projets de budget pour 2026

14. Le Secrétariat présente les deux scénarios budgétaires suivants pour 2026, pour examen par les Parties :

- a) Un budget à croissance nominale nulle d'un montant de 5 852 835 dollars égal à celui du budget à croissance nominale nulle pour 2025 ;
- b) Un budget recommandé de 6 477 725 dollars, soit 10,7 % de plus que le budget à croissance nominale nulle.

### 1. Budget à croissance nominale nulle

15. Les montants relatifs à chaque ligne budgétaire sont les mêmes que pour le budget correspondant au scénario de croissance nominale nulle pour 2025, sauf pour les rubriques suivantes :

- a) Les traitements, indemnités et prestations versés au personnel ont été majorés de 35 000 dollars, afin de tenir compte de l'augmentation annuelle pour inflation et des augmentations périodiques de traitement du personnel ;
- b) Le montant alloué pour couvrir le coût des réunions affiche une augmentation nette de 179 500 dollars, s'expliquant comme suit :
  - i) Le budget de 895 000 dollars proposé pour la quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée est supérieur de 165 000 dollars à celui alloué à la quarante-septième réunion. Il a été établi sur la base de l'estimation réalisée pour la quarante-sixième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra à Montréal en 2024 ;
  - ii) Les coûts estimatifs de la trente-huitième Réunion des Parties, qui s'élèvent à 670 000 dollars, ont été majorés de 15 000 dollars par rapport à l'estimation réalisée pour la trente-septième Réunion des Parties, afin de tenir compte de l'inflation. En l'absence de toute proposition des Parties d'accueillir la Réunion, l'estimation est fondée sur l'hypothèse qu'elle se tiendra à Nairobi, conformément à l'article 3 du Règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal ;
  - iii) Le montant de 29 500 dollars proposé pour les frais de restauration liés à l'organisation de réceptions lors des réunions des Parties est inférieur de 500 dollars à celui proposé dans le budget à croissance nominale nulle pour 2025, mais supérieur de 4 500 dollars à celui inscrit au budget de 2024, afin de tenir compte des festivités prévues à l'occasion du dixième anniversaire de l'Amendement de Kigali ;
- c) Pour compenser les augmentations indiquées aux alinéas a) et b) ci-dessus, aucun crédit n'est demandé pour les consultant(e)s, les voyages officiels, les autres dépenses de fonctionnement ou la sensibilisation du public et la communication.

### 2. Budget recommandé

16. Le budget recommandé est supérieur de 624 890 dollars (10,7 %) au budget à croissance nominale nulle. L'augmentation proposée résulte de l'ajustement de certaines catégories de dépenses pour les rétablir au même niveau que dans le scénario budgétaire recommandé pour 2025, et se décompose comme suit :

- a) 85 000 dollars pour les dépenses afférentes aux consultant(e)s ;
- b) 500 dollars pour les dépenses de représentation ;
- c) 220 000 dollars pour les frais de voyage du personnel du Secrétariat et des services de conférence ;
- d) 165 000 dollars pour les autres dépenses de fonctionnement afin de permettre au Secrétariat de fonctionner de manière appropriée ;
- e) 82 500 dollars pour la sensibilisation du public et la communication ;
- f) Une augmentation de 71 890 dollars des dépenses d'appui aux programmes par suite des alinéas a) à e) précédents.

### 3. Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie

17. Pour couvrir les améliorations à apporter aux outils numériques, le Secrétariat demande un financement de 30 000 dollars.

18. Pour poursuivre les travaux relatifs aux vidéos sur les résultats obtenus au titre du Protocole de Montréal, en particulier dans la perspective du dixième anniversaire de l'adoption de l'Amendement de Kigali (2026) (voir alinéa b) ii) du paragraphe 12 ci-dessus), le Secrétariat demande 100 000 dollars.

### 4. Résumé

19. Le tableau 2 présente un résumé des scénarios budgétaires pour 2026, couvrant les activités supplémentaires demandées qu'il est proposé de financer à partir du solde de trésorerie.

Tableau 2  
**Résumé des budgets pour 2026**

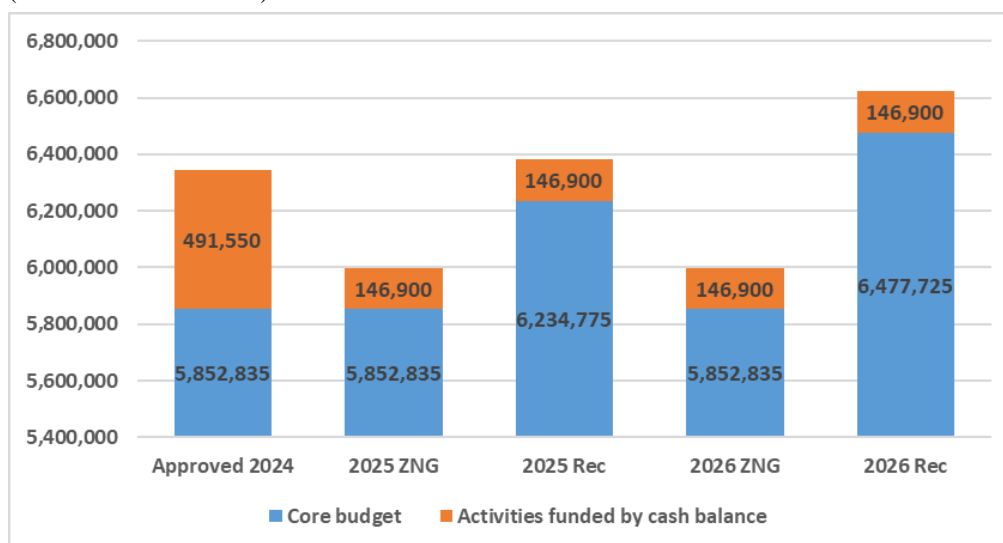
(En dollars des États-Unis)

Description	Croissance nominale nulle	Recommandé
Budget (dépenses d'appui aux programmes comprises)	5 852 835	6 477 725
Activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)	146 900	146 900
<b>Total</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 624 625</b>

20. La figure 1 présente les scénarios budgétaires pour 2025 et 2026, tels qu'exposés dans les sections II.A et II.B ci-dessus, par rapport au budget approuvé pour 2024.

Figure 1  
**Scénarios budgétaires pour 2025 et 2026 par rapport au budget approuvé pour 2024**

(En dollars des États-Unis)



Abréviations : Rec – budget recommandé ; CNN – budget à croissance nominale nulle.

## III. Prévisions du solde de trésorerie et options de financement

21. Au paragraphe 14 de la décision XXXV/27, la trente-cinquième Réunion des Parties a prié le Secrétariat de présenter les quatre options de financement suivantes pour chacun des scénarios budgétaires proposés pour 2025 :

- Option 1* : Contributions supposant d'utiliser le solde de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour financer le scénario présenté à hauteur de 20 % ;
- Option 2* : Contributions supposant d'utiliser le solde de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour financer le scénario présenté à hauteur de 10 % ;
- Option 3* : Contributions égales aux dépenses prévues au budget pour 2025 ;

d) *Option 4* : Contributions égales au niveau des contributions en 2024 en utilisant le montant restant du solde de trésorerie.

22. Dans le cadre des options 1, 2 et 4, le montant des contributions des Parties repose sur l'hypothèse qu'une part du budget de 2025 sera financée par le solde de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le tableau 3 expose en détail les quatre options, avec leurs sources de financement respectives, pour les deux scénarios budgétaires proposés pour 2025.

Tableau 3

**Options de financement pour 2025**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Croissance nominale nulle</i>		<i>Recommandé</i>	
	<i>Montant financé au moyen du solde de trésorerie</i>	<i>Montant financé au moyen des contributions des Parties</i>	<i>Montant financé au moyen du solde de trésorerie</i>	<i>Montant financé au moyen des contributions des Parties</i>
Option 1	1 170 567	4 682 268	1 246 955	4 987 820
Option 2	585 284	5 267 551	623 478	5 611 297
Option 3	–	5 852 835	–	6 234 775
Option 4	2 109 736	3 743 099	2 491 676	3 743 099

23. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le solde de trésorerie s'élevait à 7 680 661 dollars. Le Secrétariat compte recevoir 100 % des contributions approuvées pour 2024 (3 743 099 dollars) et dépenser 80 % du budget approuvé pour 2024. Les tableaux 4 et 5 présentent le solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2024 pour chacune des quatre options, compte tenu du pourcentage du budget à prélever sur le solde de trésorerie conformément au paragraphe 14 de la décision XXXV/27, pour les deux scénarios budgétaires.

Tableau 4

**Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2024 après prélèvement du montant nécessaire pour financer le scénario de budget à croissance nominale nulle proposé pour 2025**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Solde de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	7 680 661	7 680 661	7 680 661	7 680 661
Moins : montant mis de côté pour financer le budget de 2025	1 170 567	585 284	–	2 109 736
Plus : recettes escomptées	3 743 099	3 743 099	3 743 099	3 743 099
Moins : dépenses estimées	5 070 508	5 070 508	5 070 508	5 070 508
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2024	5 177 685	5 762 968	6 348 252	4 238 516

Tableau 5

**Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2024 après prélèvement du montant nécessaire pour financer le scénario budgétaire recommandé pour 2025**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Solde de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	7 680 661	7 680 661	7 680 661	7 680 661
Moins : montant mis de côté pour financer le budget de 2025	1 246 955	623 478	–	2 491 676
Plus : recettes escomptées	3 743 099	3 743 099	3 743 099	3 743 099
Moins : dépenses estimées	5 070 508	5 070 508	5 070 508	5 070 508
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2024	5 101 297	5 724 774	6 348 252	3 856 576

24. Le solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2025 pour chacune des quatre options est présenté dans les tableaux 6 et 7 et a été calculé en se fondant sur les hypothèses suivantes :

a) Pour les options 1, 2 et 3, le Secrétariat reçoit des Parties 80 % du montant approuvé des contributions, bien que les recettes puissent inclure des contributions non acquittées au titre d'années antérieures ;



b) Pour l'option 4, le Secrétariat reçoit des Parties 100 % du montant approuvé des contributions, ces recettes pouvant inclure des contributions non acquittées au titre d'années antérieures ;

c) Les dépenses représenteront 80 % du budget approuvé.

Tableau 6

**Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2025 pour le scénario de budget à croissance nominale nulle**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Solde de trésorerie prévu au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	5 177 685	5 762 968	6 348 252	4 238 516
Plus : recettes escomptées	3 745 814	4 214 041	4 682 268	3 743 099
Moins : dépenses estimées	4 799 788	4 799 788	4 799 788	4 799 788
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2025	4 123 711	5 177 221	6 230 732	3 181 827

Tableau 7

**Solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2025 pour le scénario budgétaire recommandé**

(En dollars des États-Unis)

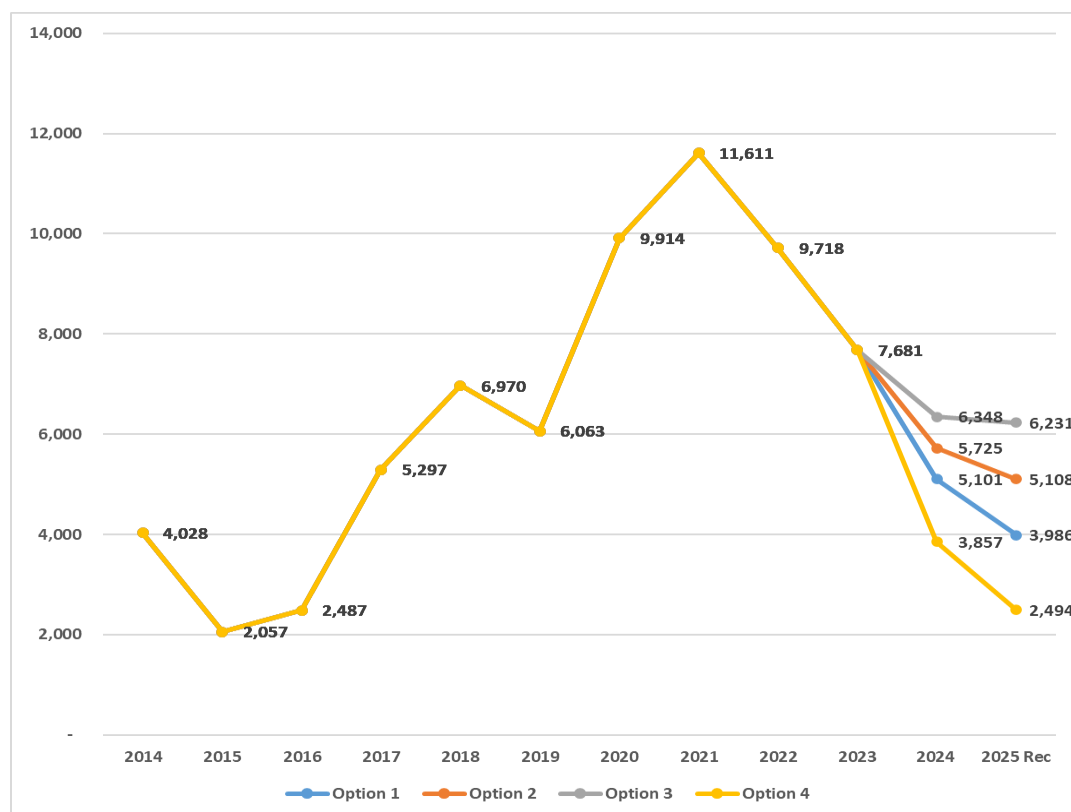
	<i>Option 1</i>	<i>Option 2</i>	<i>Option 3</i>	<i>Option 4</i>
Solde de trésorerie prévu au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	5 101 297	5 724 774	6 348 252	3 856 576
Plus : recettes escomptées	3 990 256	4 489 038	4 987 820	3 743 099
Moins : dépenses estimées	5 105 340	5 105 340	5 105 340	5 105 340
Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2025	3 986 213	5 108 472	6 230 732	2 494 335

25. La figure 2 présente l'évolution du solde de trésorerie sur la période 2014-2025, en se fondant sur les prévisions établies pour 2024 et 2025, dont le détail des calculs figure dans les tableaux 4 et 5. Les prévisions indiquées correspondent à celles du scénario budgétaire recommandé pour 2025.

Figure 2

**Évolution du solde de trésorerie de fin d'année**

(En milliers de dollars des États-Unis)



26. Compte tenu de l'intervalle de temps séparant le solde de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'utilisation de ces fonds pour l'exécution du budget 2025, et des difficultés rencontrées pour mettre de côté les montants indiqués dans les tableaux 4a et 4b, le Secrétariat propose une autre méthode d'établissement des prévisions relatives au solde de trésorerie de fin d'année. Les nouvelles prévisions qu'il a ainsi obtenues pour les soldes de trésorerie à la fin de l'année 2024 et 2025 sont présentées dans les tableaux 8 et 9 et reposent sur les hypothèses suivantes :

- a) Dans le cadre des options de financement 1, 2 et 4, le budget pour 2025 est financé au moyen du solde de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et des contributions des Parties (voir tableau 3 de la page 7) ;
- b) Par suite de l'alinéa a) ci-dessus, les options de financement 1, 2 et 4 n'ont pas d'incidence sur le solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2024 ;
- c) Comme indiqué au paragraphe 23, le solde de trésorerie prévu à la fin de l'année 2024 repose sur l'hypothèse selon laquelle le Secrétariat recevra 100 % des contributions approuvées (3 743 099 dollars) et dépensera 80 % du budget approuvé pour 2024. S'agissant de la prévision établie pour 2025, les hypothèses énumérées au paragraphe 24 s'appliquent.

Tableau 8  
**Prévision du solde de trésorerie pour l'année 2024**

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Solde de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	7 680 661
Plus : recettes estimées	3 743 099
Moins : dépenses estimées	5 075 508
<b>Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2024</b>	<b>6 348 252</b>

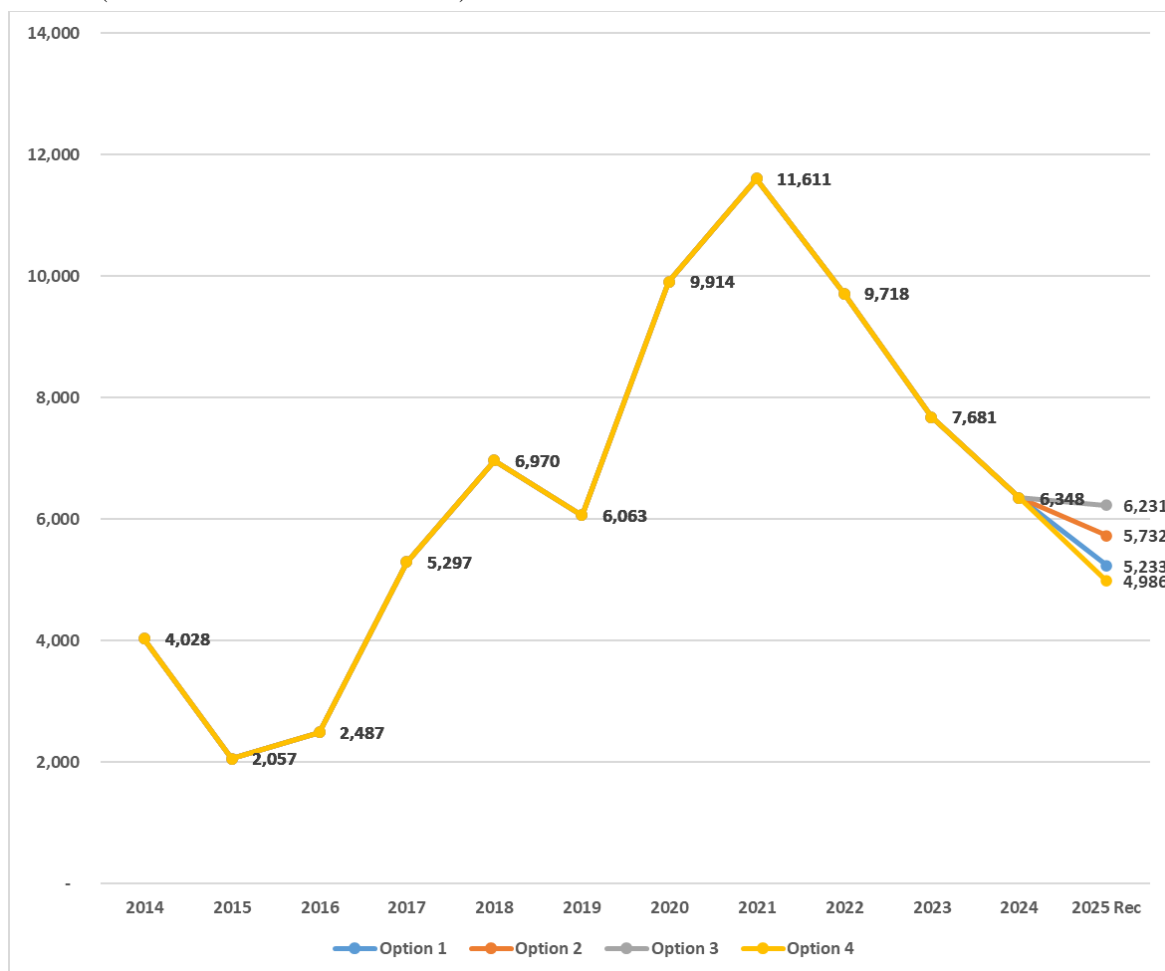
Tableau 9  
**Prévision du solde de trésorerie pour l'année 2025 pour les deux scénarios budgétaires et les quatre options de financement**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Option 1</i>		<i>Option 2</i>		<i>Option 3</i>		<i>Option 4</i>	
	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Solde de trésorerie prévu au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	6 348 252	6 348 252	6 348 252	6 348 252	6 348 252	6 348 252	6 348 252	6 348 252
Plus : recettes estimées	3 745 814	3 990 256	4 214 041	4 489 038	4 682 268	4 987 820	3 743 099	3 743 099
Moins : dépenses estimées	4 799 788	5 105 340	4 799 788	5 105 340	4 799 788	5 105 340	4 799 788	5 105 340
<b>Solde de trésorerie prévu au 31 décembre 2025</b>	<b>5 294 278</b>	<b>5 233 168</b>	<b>5 762 505</b>	<b>5 731 950</b>	<b>6 230 732</b>	<b>6 230 732</b>	<b>5 291 563</b>	<b>4 986 011</b>

27. La figure 3 présente l'évolution du solde de trésorerie sur la période 2014–2025, en se fondant sur les prévisions établies pour 2024 et 2025, dont le détail des calculs figure dans les tableaux 8 et 9. Les prévisions indiquées correspondent à celles du scénario budgétaire recommandé pour 2025.

Figure 3  
**Évolution du solde de trésorerie de fin d'année**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)



28. L'annexe III présente les contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal pour 2025 et 2026. Pour l'année 2025, les contributions sont indiquées pour les quatre options de financement, pour chacun des scénarios budgétaires. Pour l'année 2026, la trente-sixième Réunion des Parties se bornera à prendre note du budget, raison pour laquelle aucune option de financement n'est proposée pour examen et seules les contributions correspondant à chaque scénario budgétaire sont indiquées.

#### IV. Observations finales

29. Le Secrétariat a présenté les budgets pour 2025 et 2026, en proposant des augmentations pouvant être justifiées uniquement pour certaines rubriques. Certaines des réductions proposées pour aboutir au scénario à croissance nominale nulle auront des incidences négatives sur le fonctionnement du Secrétariat, ce qui limitera sa capacité à répondre aux besoins des Parties.

30. Conformément au paragraphe 14 de la décision XXXV/27 de la trente-cinquième Réunion des Parties, quatre options de financement, entraînant toutes une diminution du solde de trésorerie, sont présentées pour 2025 en vue de leur examen par les Parties. Le Secrétariat recommande l'option de financement 3, qui contribuera à une réduction progressive (2 % du solde d'ouverture prévu pour l'exercice).

31. Le Secrétariat a présenté deux approches pour le calcul des soldes de trésorerie de fin d'année : l'une établie comme suite à la décision XXXV/27 et l'autre impliquant de financer en partie les activités de 2025 au moyen du solde de trésorerie disponible au début de l'année.

32. Une nouvelle mise à jour sur l'exécution du budget de l'année 2024, l'état des contributions et le solde de trésorerie au 30 septembre 2024 sera soumise à l'examen des Parties dans la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL.Conv.13/INF/2–UNEP/OzL.Pro.36/INF/2).

## Annexe I

## Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : projets de budget pour 2025 et 2026

Tableau AI.1  
**Résumé des scénarios de budget**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	2025		2026	
	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 795 000	1 795 000	1 830 000	1 830 000
Consultant(e)s	30 000	85 000	–	85 000
Dépenses afférentes aux réunions	1 660 000	1 660 000	1 839 500	1 840 000
Frais de voyage des représentant(e)s et des expert(e)s des Parties visées à l'article 5	1 510 000	1 510 000	1 510 000	1 510 000
Frais de voyage du personnel en mission	72 000	220 000	–	220 000
Autres dépenses de fonctionnement	80 000	165 000	–	165 000
Sensibilisation du public et communication	32 500	82 500	–	82 500
<b>Total, coûts directs</b>	<b>5 179 500</b>	<b>5 517 500</b>	<b>5 179 500</b>	<b>5 732 500</b>
Dépenses d'appui aux programmes	673 335	717 275	673 335	745 225
<b>Total, coûts directs (dépenses d'appui aux programmes comprises)</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 234 775</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 477 725</b>
Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie	130 000	130 000	130 000	130 000
Dépenses d'appui aux programmes	16 900	16 900	16 900	16 900
<b>Total, activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>
<b>Total général</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 381 675</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 624 625</b>

Tableau AI.2  
**Budget détaillé**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique budgétaire<sup>2</sup></i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	2025		2026	
		<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
1100	Traitements, indemnités et prestations	1 795 000	1 795 000	1 830 000	1 830 000
1200	Consultant(e)s	30 000	85 000	–	85 000
<b>1300</b>	<b>Dépenses afférentes aux réunions</b>				
1305	Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	730 000	730 000	895 000	895 000
1310	Coût des services de conférence : réunions des Parties	655 000	655 000	670 000	670 000
1315	Frais de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	55 000	55 000	55 000	55 000

<sup>2</sup> La numérotation des rubriques budgétaires utilisée auparavant a été modifiée afin de suivre un ordre séquentiel et de l'aligner sur celle du budget alloué au titre du fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne, ce qui permettra d'établir des rapports conjoints sur l'exécution des budgets.

Rubrique budgétaire <sup>2</sup>	Catégorie de dépenses	2025		2026	
		Croissance nominale nulle	Recommandé	Croissance nominale nulle	Recommandé
1320	Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000	25 000
1325	Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	165 000	165 000	165 000	165 000
1350	Dépenses de représentation <sup>a</sup>	30 000	30 000	29 500	30 000
	<b>Total partiel : dépenses afférentes aux réunions</b>	<b>1 660 000</b>	<b>1 660 000</b>	<b>1 839 500</b>	<b>1 840 000</b>
<b>3300</b>	<b>Frais de voyage des représentant(e)s et des expert(e)s des Parties visées à l'article 5<sup>b</sup></b>				
3310	Frais de voyage des expert(e)s des Parties visées à l'article 5 : réunions des groupes d'évaluation	380 000	380 000	380 000	380 000
3320	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 : réunions préparatoires et réunions des Parties	550 000	550 000	550 000	550 000
3330	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	500 000	500 000	500 000	500 000
3340	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 : réunions du Bureau	15 000	15 000	15 000	15 000
3350	Frais de voyage des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 : réunions du Comité d'application	65 000	65 000	65 000	65 000
	<b>Total partiel : frais de voyage des représentant(e)s et des expert(e)s des Parties visées à l'article 5</b>	<b>1 510 000</b>	<b>1 510 000</b>	<b>1 510 000</b>	<b>1 510 000</b>
<b>1600</b>	<b>Voyages officiels</b>				
1601	Frais de voyage du personnel en mission	70 000	205 000	-	205 000
1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence en mission	2 000	15 000	-	15 000
	<b>Total partiel : voyages officiels</b>	<b>72 000</b>	<b>220 000</b>	<b>-</b>	<b>220 000</b>
<b>4100-5300</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>				
4100	Matériel consommable	3 000	7 000	-	7 000
4200	Matériel non consommable	5 000	12 000	-	12 000
4300	Location de locaux	34 000	34 000	-	34 000
5100	Utilisation et entretien du matériel	22 000	22 000	-	22 000
5200	Frais d'établissement des rapports <sup>c</sup>	10 000	75 000	-	75 000
5300	Divers <sup>d</sup>	6 000	15 000	-	15 000
	<b>Total partiel : autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>80 000</b>	<b>165 000</b>	<b>-</b>	<b>165 000</b>
5201	Sensibilisation du public et communication <sup>e</sup>	32 500	82 500	-	82 500
	<b>Total, coûts directs</b>	<b>5 179 500</b>	<b>5 517 500</b>	<b>5 179 500</b>	<b>5 732 500</b>
	Dépenses d'appui aux programmes	673 335	717 275	673 335	745 225
	<b>Total, coûts directs (dépenses d'appui aux programmes comprises)</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 234 775</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 477 725</b>
	<b>Activités supplémentaires financées à partir du solde de trésorerie</b>				
5202	Campagne de communication	100 000	100 000	100 000	100 000
5203	Amélioration des outils en ligne	30 000	30 000	30 000	30 000
	<b>Total, coûts directs – activités supplémentaires</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>
	Dépenses d'appui aux programmes	16 900	16 900	16 900	16 900
	<b>Total, activités supplémentaires (dépenses d'appui aux programmes comprises)</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>	<b>146 900</b>

<i>Rubrique budgétaire<sup>2</sup></i>	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2025</i>		<i>2026</i>	
		<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>	<i>Recommandé</i>
	<b>Total, coûts directs</b>	<b>5 309 500</b>	<b>5 647 500</b>	<b>5 309 500</b>	<b>5 862 500</b>
	<b>Total, dépenses d'appui aux programmes</b>	<b>690 235</b>	<b>734 175</b>	<b>690 235</b>	<b>762 125</b>
	<b>Total général</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 381 675</b>	<b>5 999 735</b>	<b>6 624 625</b>

<sup>a</sup> Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des réunions des Parties.

<sup>b</sup> La participation des représentant(e)s des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 4 500 dollars par représentant(e) et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux, auquel s'ajoutent l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU et les faux frais au départ et à l'arrivée.

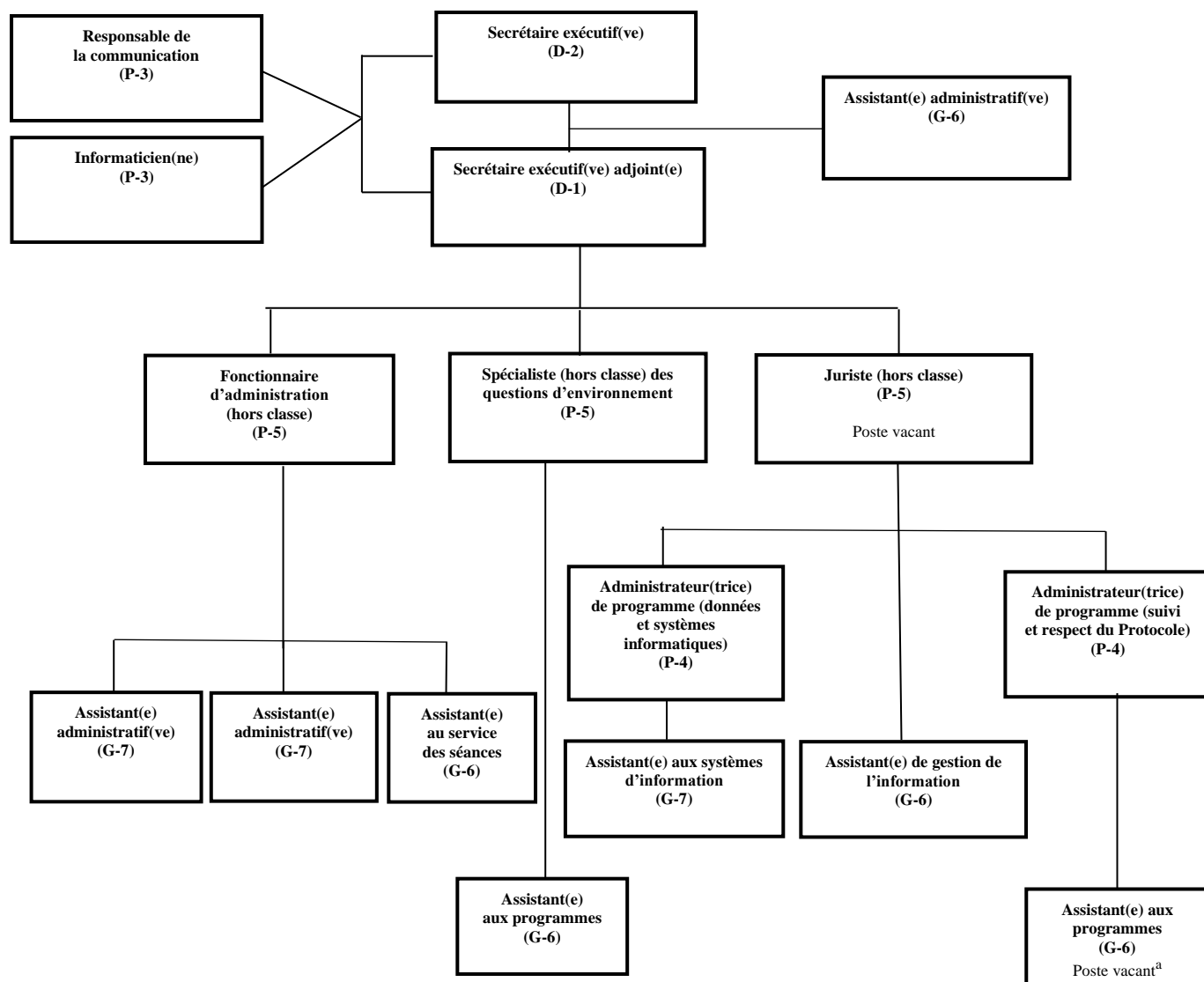
<sup>c</sup> Cette rubrique budgétaire comprend : 1) l'organisation des réunions ; 2) l'édition et la traduction de documents autres que ceux des réunions ; 3) l'établissement des rapports des groupes d'évaluation.

<sup>d</sup> Cette rubrique budgétaire comprend : 1) les télécommunications ; 2) le fret ; 3) la formation du personnel.

<sup>e</sup> Cette rubrique budgétaire comprend les coûts afférents aux activités suivantes : 1) la maintenance et l'hébergement du site Web et des outils Web ; 2) les campagnes de sensibilisation ; 3) les supports visuels ; 4) la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone.

## Annexe II

## Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone



*Abréviations* : G – Agent(e)s des services généraux ; P – Administrateur(rice)s ;

<sup>a</sup> En attendant qu'un(e) assistant(e) aux programmes (G-6) soit recruté(e), un assistant aux programmes (G-5) a été recruté sous contrat temporaire en utilisant les ressources disponibles au titre de l'appui aux programmes.

**Équipe dirigeante** : Secrétaire exécutif(ve), Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), juriste hors classe, spécialiste hors classe des questions d'environnement, fonctionnaire d'administration hors classe

**Équipe chargée des questions d'administration et de gestion** : fonctionnaire d'administration hors classe et tous les agents des services généraux

**Équipe chargée des questions d'environnement et des groupes d'évaluation** : spécialiste hors classe des questions d'environnement et administrateurs

**Équipe chargée des questions juridiques et du respect** : juriste hors classe et administrateurs

**Équipe chargée de l'informatique** : responsable de la communication, informaticien(ne), administrateur(trice) de programmes (données et systèmes informatiques), assistant(e) de gestion de l'information, assistant(e) aux systèmes d'information

Résumé des postes			
Classe	P	G	Total
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	3	–	3
P-4	2	–	2
P-3	2	–	2
G	–	8	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

Tableau d'effectifs et sources de financement\*

<i>Classe</i>	<i>Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total</i>
D-2 <sup>a</sup>	1	–	1
D-1 <sup>b</sup>	1	–	1
P-5 <sup>c</sup>	3	–	3
P-4 <sup>d</sup>	2	–	2
P-3 <sup>e</sup>	2	–	2
Services généraux <sup>f</sup>	–	8	8
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

<sup>a</sup> Financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>b</sup> Entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>c</sup> Un poste de juriste hors classe entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de spécialiste hors classe des questions d'environnement financé à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; un poste de fonctionnaire d'administration hors classe dont le financement est imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

<sup>d</sup> Entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

<sup>e</sup> Un poste de responsable de la communication entièrement financé par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et un poste d'informaticien(ne) financé à hauteur de 70 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et à hauteur de 30 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.

<sup>f</sup> Trois postes (assistant(e) administratif(ve), assistant(e) de gestion de l'information et assistant(e) aux systèmes d'information) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) administratif(ve) et assistant(e) aux programmes) financés à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal ; deux postes (assistant(e) aux programmes et assistant(e) au service des séances) entièrement financés par le fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne ; un poste d'assistant(e) administratif(ve) dont le financement est entièrement imputé au budget des dépenses d'appui aux programmes.

\* Les dépenses engendrées pour le personnel endossant un rôle administratif sont analysées à la fin de chaque année et peuvent être transférées au/du budget des dépenses d'appui aux programmes, selon que de besoin, conformément au paragraphe 11 de la décision XXXV/27 de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.



## Annexe III

## Options envisageables pour les contributions des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Tableau AIII.1

### Contributions des Parties pour l'année 2025 selon les options de financement 1 et 2

(En dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes- parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget recommandé</i>
Afghanistan	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	0,244	11 405	12 150	12 831	13 668
Albanie	–	–	–	–	–
Algérie	0,109	5 095	5 427	5 732	6 106
Allemagne	6,101	285 648	304 288	321 354	342 324
Andorre	–	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	1,182	55 344	58 956	62 262	66 325
Argentine	0,718	33 608	35 802	37 809	40 277
Arménie	–	–	–	–	–
Australie	2,107	98 675	105 114	111 009	118 253
Autriche	0,678	31 739	33 810	35 706	38 036
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–
Bahamas	–	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–	–
Bangladesh	–	–	–	–	–
Barbade	–	–	–	–	–
Bélarus	–	–	–	–	–
Belgique	0,827	38 703	41 229	43 541	46 383
Belize	–	–	–	–	–
Bénin	–	–	–	–	–
Bhoutan	–	–	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	–	–
Brésil	2,010	94 094	100 234	105 856	112 764
Brunéi Darussalam	–	–	–	–	–
Bulgarie	–	–	–	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–	–
Burundi	–	–	–	–	–
Cabo Verde	–	–	–	–	–
Cambodge	–	–	–	–	–
Cameroun	–	–	–	–	–
Canada	2,624	122 841	130 857	138 196	147 214
Chili	0,419	19 632	20 913	22 086	23 527

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget recommandé</i>
Chine	15,228	713 021	759 551	802 149	854 495
Chypre	–	–	–	–	–
Colombie	0,246	11 499	12 249	12 936	13 780
Comores	–	–	–	–	–
Congo	–	–	–	–	–
Costa Rica	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	–
Croatie	–	–	–	–	–
Cuba	–	–	–	–	–
Danemark	0,552	25 849	27 536	29 080	30 978
Djibouti	–	–	–	–	–
Dominique	–	–	–	–	–
Égypte	0,139	6 497	6 921	7 309	7 786
El Salvador	–	–	–	–	–
Émirats arabes unis	0,634	29 682	31 619	33 392	35 571
Équateur	–	–	–	–	–
Érythrée	–	–	–	–	–
Espagne	2,130	99 750	106 259	112 219	119 542
Estonie	–	–	–	–	–
Eswatini	–	–	–	–	–
État de Palestine	–	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	21,963	1 028 351	1 095 458	1 156 894	1 232 390
Éthiopie	–	–	–	–	–
Fédération de Russie	1,863	87 223	92 915	98 126	104 529
Fidji	–	–	–	–	–
Finlande	0,416	19 492	20 764	21 928	23 359
France	4,311	201 837	215 009	227 067	241 885
Gabon	–	–	–	–	–
Gambie	–	–	–	–	–
Géorgie	–	–	–	–	–
Ghana	–	–	–	–	–
Grèce	0,324	15 192	16 183	17 090	18 206
Grenade	–	–	–	–	–
Guatemala	–	–	–	–	–
Guinée	–	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–	–	–
Guyana	–	–	–	–	–
Haiti	–	–	–	–	–
Honduras	–	–	–	–	–
Hongrie	0,228	10 657	11 353	11 990	12 772
Îles Cook	–	–	–	–	–
Îles Marshall	–	–	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–	–	–
Inde	1,042	48 800	51 984	54 900	58 483

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget recommandé</i>
Indonésie	0,548	25 662	27 337	28 870	30 754
Iran (République islamique d')	0,370	17 342	18 473	19 509	20 783
Iraq	0,128	5 983	6 374	6 731	7 170
Irlande	0,438	20 520	21 859	23 085	24 592
Islande	–	–	–	–	–
Israël	0,560	26 223	27 934	29 501	31 426
Italie	3 184	149 064	158 792	167 697	178 641
Jamaïque	–	–	–	–	–
Japon	8,019	375 488	399 992	422 424	449 991
Jordanie	–	–	–	–	–
Kazakhstan	0,133	6 217	6 623	6 994	7 450
Kenya	–	–	–	–	–
Kirghizistan	–	–	–	–	–
Kiribati	–	–	–	–	–
Koweït	0,234	10 938	11 652	12 305	13 108
Lesotho	–	–	–	–	–
Lettonie	–	–	–	–	–
Liban	–	–	–	–	–
Libéria	–	–	–	–	–
Libye	–	–	–	–	–
Liechtenstein	–	–	–	–	–
Lituanie	–	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–	–
Macédoine du Nord	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–
Malaisie	0,347	16 267	17 328	18 300	19 494
Malawi	–	–	–	–	–
Maldives	–	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–	–
Malte	–	–	–	–	–
Maroc	–	–	–	–	–
Maurice	–	–	–	–	–
Mauritanie	–	–	–	–	–
Mexique	1,219	57 073	60 798	64 208	68 398
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–	–
Monaco	–	–	–	–	–
Mongolie	–	–	–	–	–
Monténégro	–	–	–	–	–
Mozambique	–	–	–	–	–
Myanmar	–	–	–	–	–
Namibie	–	–	–	–	–
Nauru	–	–	–	–	–
Népal	–	–	–	–	–
Nicaragua	–	–	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget recommandé</i>
Niger	–	–	–	–	–
Nigéria	0,182	8 507	9 062	9 571	10 195
Nioué	–	–	–	–	–
Norvège	0,678	31 739	33 810	35 706	38 036
Nouvelle-Zélande	0,308	14 444	15 386	16 249	17 309
Oman	0,111	5 188	5 527	5 837	6 218
Ouganda	–	–	–	–	–
Ouzbékistan	–	–	–	–	–
Pakistan	0,114	5 329	5 676	5 995	6 386
Palaos	–	–	–	–	–
Panama	–	–	–	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	–
Paraguay	–	–	–	–	–
Pays-Bas (Royaume des)	1,375	64 365	68 566	72 411	77 136
Pérou	0,163	7 619	8 116	8 572	9 131
Philippines	0,212	9 910	10 556	11 148	11 876
Pologne	0,836	39 124	41 677	44 015	46 887
Portugal	0,352	16 500	17 577	18 563	19 774
Qatar	0,269	12 574	13 394	14 146	15 069
République arabe syrienne	–	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–
République de Moldova	–	–	–	–	–
République de Corée	2,570	120 317	128 169	135 357	144 190
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–
République dominicaine	–	–	–	–	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–	–
Roumanie	0,311	14 584	15 536	16 407	17 478
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,368	204 502	217 847	230 064	245 078
Rwanda	–	–	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–	–
Saint-Marin	–	–	–	–	–
Saint-Siège	–	–	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 1 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 2 : contribution au budget recommandé</i>
Saint-Vincent-et-les Grenadines	—	—	—	—	—
Samoa	—	—	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe	—	—	—	—	—
Sénégal	—	—	—	—	—
Serbie	—	—	—	—	—
Seychelles	—	—	—	—	—
Sierra Leone	—	—	—	—	—
Singapour	0,503	23 559	25 096	26 503	28 233
Slovaquie	0,155	7 245	7 718	8 151	8 683
Slovénie	—	—	—	—	—
Somalie	—	—	—	—	—
Soudan	—	—	—	—	—
Soudan du Sud	—	—	—	—	—
Sri Lanka	—	—	—	—	—
Suède	0,870	40 713	43 370	45 803	48 791
Suisse	1,132	53 007	56 466	59 633	63 524
Suriname	—	—	—	—	—
Tadjikistan	—	—	—	—	—
Tchad	—	—	—	—	—
Tchéquie	0,339	15 893	16 930	17 879	19 046
Thaïlande	0,367	17 202	18 324	19 352	20 615
Timor-Leste	—	—	—	—	—
Togo	—	—	—	—	—
Tonga	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	—	—	—	—	—
Tunisie	—	—	—	—	—
Türkiye	0,844	39 498	42 076	44 435	47 335
Turkménistan	—	—	—	—	—
Tuvalu	—	—	—	—	—
Ukraine	—	—	—	—	—
Union européenne	2,496	116 858	124 484	131 465	140 044
Uruguay	—	—	—	—	—
Vanuatu	—	—	—	—	—
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175	8 180	8 714	9 203	9 803
Viet Nam	—	—	—	—	—
Yémen	—	—	—	—	—
Zambie	—	—	—	—	—
Zimbabwe	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>4 682 268</b>	<b>4 987 820</b>	<b>5 267 551</b>	<b>5 611 297</b>

<sup>a</sup> La résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2022–2024.

Tableau AIII.2  
**Contributions des Parties pour l'année 2025 selon les options de financement 3 et 4**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 4 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>
Afghanistan	–	–	–	–
Afrique du Sud	0,244	14 257	15 187	9 118
Albanie	–	–	–	–
Algérie	0,109	6 369	6 784	4 073
Allemagne	6,101	357 060	380 360	228 353
Andorre	–	–	–	–
Angola	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–
Arabie saoudite	1,182	69 180	73 694	44 243
Argentine	0,718	42 010	44 752	26 867
Arménie	–	–	–	–
Australie	2,107	123 344	131 393	78 882
Autriche	0,678	39 673	42 262	25 373
Azerbaïdjan	–	–	–	–
Bahamas	–	–	–	–
Bahreïn	–	–	–	–
Bangladesh	–	–	–	–
Barbade	–	–	–	–
Bélarus	–	–	–	–
Belgique	0,827	48 379	51 536	30 940
Belize	–	–	–	–
Bénin	–	–	–	–
Bhoutan	–	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	–
Brésil	2,010	117 618	125 293	75 221
Brunéi Darussalam	–	–	–	–
Bulgarie	–	–	–	–
Burkina Faso	–	–	–	–
Burundi	–	–	–	–
Cabo Verde	–	–	–	–
Cambodge	–	–	–	–
Cameroun	–	–	–	–
Canada	2,624	153 551	163 572	98 201
Chili	0,419	24 540	26 142	15 694
Chine	15,228	891 276	949 439	570 003
Chypre	–	–	–	–
Colombie	0,246	14 374	15 312	9 192
Comores	–	–	–	–
Congo	–	–	–	–
Costa Rica	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	–	–	–	–

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 4 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>
Croatie	–	–	–	–
Cuba	–	–	–	–
Danemark	0,552	32 311	34 420	20 664
Djibouti	–	–	–	–
Dominique	–	–	–	–
Égypte	0,139	8 122	8 652	5 194
El Salvador	–	–	–	–
Émirats arabes unis	0,634	37 102	39 524	23 728
Équateur	–	–	–	–
Érythrée	–	–	–	–
Espagne	2,130	124 688	132 824	79 742
Estonie	–	–	–	–
Eswatini	–	–	–	–
État de Palestine	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	21,963	1 285 438	1 369 323	822 084
Éthiopie	–	–	–	–
Fédération de Russie	1,863	109 029	116 143	69 728
Fidji	–	–	–	–
Finlande	0,416	24 365	25 955	15 582
France	4,311	252 297	268 761	161 353
Gabon	–	–	–	–
Gambie	–	–	–	–
Géorgie	–	–	–	–
Ghana	–	–	–	–
Grèce	0,324	18 989	20 229	12 144
Grenade	–	–	–	–
Guatemala	–	–	–	–
Guinée	–	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–	–
Guyana	–	–	–	–
Haïti	–	–	–	–
Honduras	–	–	–	–
Hongrie	0,228	13 322	14 191	8 520
Îles Cook	–	–	–	–
Îles Marshall	–	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–	–
Inde	1,042	61 000	64 981	39 012
Indonésie	0,548	32 078	34 171	20 515
Iran (République islamique d')	0,370	21 677	23 092	13 863
Iraq	0,128	7 479	7 967	4 783
Irlande	0,438	25 650	27 324	16 404
Islande	–	–	–	–
Israël	0,560	32 779	34 918	20 963
Italie	3,184	186 330	198 490	119 165

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 4 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>
Jamaïque	–	–	–	–
Japon	8,019	469 360	499 989	300 173
Jordanie	–	–	–	–
Kazakhstan	0,133	7 771	8 278	4 970
Kenya	–	–	–	–
Kirghizistan	–	–	–	–
Kiribati	–	–	–	–
Koweït	0,234	13 672	14 565	8 744
Lesotho	–	–	–	–
Lettonie	–	–	–	–
Liban	–	–	–	–
Libéria	–	–	–	–
Libye	–	–	–	–
Liechtenstein	–	–	–	–
Lituanie	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–
Macédoine du Nord	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–
Malaisie	0,347	20 333	21 660	13 004
Malawi	–	–	–	–
Maldives	–	–	–	–
Mali	–	–	–	–
Malte	–	–	–	–
Maroc	–	–	–	–
Maurice	–	–	–	–
Mauritanie	–	–	–	–
Mexique	1,219	71 342	75 997	45 626
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–	–
Monaco	–	–	–	–
Mongolie	–	–	–	–
Monténégro	–	–	–	–
Mozambique	–	–	–	–
Myanmar	–	–	–	–
Namibie	–	–	–	–
Nauru	–	–	–	–
Népal	–	–	–	–
Nicaragua	–	–	–	–
Niger	–	–	–	–
Nigéria	0,182	10 634	11 328	6 801
Nioué	–	–	–	–
Norvège	0,678	39 673	42 262	25 373
Nouvelle-Zélande	0,308	18 055	19 233	11 547
Oman	0,111	6 486	6 909	4 148
Ouganda	–	–	–	–
Ouzbékistan	–	–	–	–



<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 4 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>
Pakistan	0,114	6 661	7 096	4 260
Palaos	–	–	–	–
Panama	–	–	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–
Paraguay	–	–	–	–
Pays-Bas (Royaume des)	1,375	80 457	85 707	51 454
Pérou	0,163	9 524	10 145	6 091
Philippines	0,212	12 387	13 195	7 922
Pologne	0,836	48 905	52 097	31 277
Portugal	0,352	20 625	21 971	13 191
Qatar	0,269	15 717	16 743	10 052
République arabe syrienne	–	–	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–
République de Moldova	–	–	–	–
République de Corée	2,570	150 396	160 211	96 184
République démocratique du Congo	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	–	–	–	–
République dominicaine	–	–	–	–
République populaire démocratique de Corée	–	–	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	–
Roumanie	0,311	18 230	19 419	11 659
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,368	255 626	272 308	163 482
Rwanda	–	–	–	–
Sainte-Lucie	–	–	–	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	–	–
Saint-Marin	–	–	–	–
Saint-Siège	–	–	–	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	–	–	–
Samoa	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–
Sénégal	–	–	–	–
Serbie	–	–	–	–
Seychelles	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–
Singapour	0,503	29 448	31 370	18 833
Slovaquie	0,155	9 056	9 648	5 792
Slovénie	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–
Soudan	–	–	–	–
Soudan du Sud	–	–	–	–
Sri Lanka	–	–	–	–
Suède	0,870	50 892	54 213	32 547
Suisse	1,132	66 259	70 582	42 375

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Option de financement 3 : contribution au budget recommandé</i>	<i>Option de financement 4 : contribution au budget à croissance nominale nulle</i>
Suriname	–	–	–	–
Tadjikistan	–	–	–	–
Tchad	–	–	–	–
Tchéquie	0,339	19 866	21 162	12 705
Thaïlande	0,367	21 502	22 905	13 751
Timor-Leste	–	–	–	–
Togo	–	–	–	–
Tonga	–	–	–	–
Trinité-et-Tobago	–	–	–	–
Tunisie	–	–	–	–
Türkiye	0,844	49 373	52 594	31 576
Turkménistan	–	–	–	–
Tuvalu	–	–	–	–
Ukraine	–	–	–	–
Union européenne	2,496	146 073	155 605	93 419
Uruguay	–	–	–	–
Vanuatu	–	–	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175	10 225	10 892	6 539
Viet Nam	–	–	–	–
Yémen	–	–	–	–
Zambie	–	–	–	–
Zimbabwe	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 234 775</b>	<b>3 743 099</b>

<sup>a</sup> La résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2022–2024.

Tableau AIII.3  
**Contributions des Parties pour l'année 2026**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Contribution au budget recommandé</i>
Afghanistan	–	–	–
Afrique du Sud	0,244	14 257	15 779
Albanie	–	–	–
Algérie	0,109	6 369	7 049
Allemagne	6,101	357 060	395 182
Andorre	–	–	–
Angola	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	–
Arabie saoudite	1,182	69 180	76 566
Argentine	0,718	42 010	46 496
Arménie	–	–	–
Australie	2,107	123 344	136 513
Autriche	0,678	39 673	43 909
Azerbaïdjan	–	–	–
Bahamas	–	–	–
Bahreïn	–	–	–
Bangladesh	–	–	–
Barbade	–	–	–
Bélarus	–	–	–
Belgique	0,827	48 379	53 545
Belize	–	–	–
Bénin	–	–	–
Bhoutan	–	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–
Botswana	–	–	–
Brésil	2,010	117 618	130 175
Brunéi Darussalam	–	–	–
Bulgarie	–	–	–
Burkina Faso	–	–	–
Burundi	–	–	–
Cabo Verde	–	–	–
Cambodge	–	–	–
Cameroun	–	–	–
Canada	2,624	153 551	169 946
Chili	0,419	24 540	27 160
Chine	15,228	891 276	986 435
Chypre	–	–	–
Colombie	0,246	14 374	15 908
Comores	–	–	–
Congo	–	–	–
Costa Rica	–	–	–
Côte d'Ivoire	–	–	–
Croatie	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Contribution au budget recommandé</i>
Cuba	–	–	–
Danemark	0,552	32 311	35 761
Djibouti	–	–	–
Dominique	–	–	–
Égypte	0,139	8 122	8 989
El Salvador	–	–	–
Émirats arabes unis	0,634	37 102	41 064
Équateur	–	–	–
Érythrée	–	–	–
Espagne	2,130	124 688	138 000
Estonie	–	–	–
Eswatini	–	–	–
État de Palestine	–	–	–
États-Unis d'Amérique	21,963	1 285 438	1 422 680
Éthiopie	–	–	–
Fédération de Russie	1,863	109 029	120 669
Fidji	–	–	–
Finlande	0,416	24 365	26 966
France	4,311	252 297	279 233
Gabon	–	–	–
Gambie	–	–	–
Géorgie	–	–	–
Ghana	–	–	–
Grèce	0,324	18 989	21 017
Grenade	–	–	–
Guatemala	–	–	–
Guinée	–	–	–
Guinée équatoriale	–	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–
Guyana	–	–	–
Haïti	–	–	–
Honduras	–	–	–
Hongrie	0,228	13 322	14 744
Îles Cook	–	–	–
Îles Marshall	–	–	–
Îles Salomon	–	–	–
Inde	1,042	61 000	67 513
Indonésie	0,548	32 078	35 502
Iran (République islamique d')	0,370	21 677	23 992
Iraq	0,128	7 479	8 277
Irlande	0,438	25 650	28 389
Islande	–	–	–
Israël	0,560	32 779	36 278
Italie	3,184	186 330	206 224
Jamaïque	–	–	–
Japon	8,019	469 360	519 473
Jordanie	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Contribution au budget recommandé</i>
Kazakhstan	0,133	7 771	8 601
Kenya	–	–	–
Kirghizistan	–	–	–
Kiribati	–	–	–
Koweït	0,234	13 672	15 132
Lesotho	–	–	–
Lettonie	–	–	–
Liban	–	–	–
Libéria	–	–	–
Libye	–	–	–
Liechtenstein	–	–	–
Lituanie	–	–	–
Luxembourg	–	–	–
Macédoine du Nord	–	–	–
Madagascar	–	–	–
Malaisie	0,347	20 333	22 504
Malawi	–	–	–
Maldives	–	–	–
Mali	–	–	–
Malte	–	–	–
Maroc	–	–	–
Maurice	–	–	–
Mauritanie	–	–	–
Mexique	1,219	71 342	78 959
Micronésie (États fédérés de)	–	–	–
Monaco	–	–	–
Mongolie	–	–	–
Monténégro	–	–	–
Mozambique	–	–	–
Myanmar	–	–	–
Namibie	–	–	–
Nauru	–	–	–
Népal	–	–	–
Nicaragua	–	–	–
Niger	–	–	–
Nigéria	0,182	10 634	11 769
Nioué	–	–	–
Norvège	0,678	39 673	43 909
Nouvelle-Zélande	0,308	18 055	19 982
Oman	0,111	6 486	7 178
Ouganda	–	–	–
Ouzbékistan	–	–	–
Pakistan	0,114	6 661	7 372
Palaos	–	–	–
Panama	–	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–
Paraguay	–	–	–

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Contribution au budget recommandé</i>
Pays-Bas (Royaume des)	1,375	80 457	89 047
Pérou	0,163	9 524	10 541
Philippines	0,212	12 387	13 709
Pologne	0,836	48 905	54 127
Portugal	0,352	20 625	22 828
Qatar	0,269	15 717	17 396
République arabe syrienne	—	—	—
République centrafricaine	—	—	—
République de Moldova	—	—	—
République de Corée	2,570	150 396	166 454
République démocratique du Congo	—	—	—
République démocratique populaire lao	—	—	—
République dominicaine	—	—	—
République populaire démocratique de Corée	—	—	—
République-Unie de Tanzanie	—	—	—
Roumanie	0,311	18 230	20 176
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,368	255 626	282 920
Rwanda	—	—	—
Sainte-Lucie	—	—	—
Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	—
Saint-Marin	—	—	—
Saint-Siège	—	—	—
Saint-Vincent-et-les Grenadines	—	—	—
Samoa	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe	—	—	—
Sénégal	—	—	—
Serbie	—	—	—
Seychelles	—	—	—
Sierra Leone	—	—	—
Singapour	0,503	29 448	32 592
Slovaquie	0,155	9 056	10 023
Slovénie	—	—	—
Somalie	—	—	—
Soudan	—	—	—
Soudan du Sud	—	—	—
Sri Lanka	—	—	—
Suède	0,870	50 892	56 325
Suisse	1,132	66 259	73 333
Suriname	—	—	—
Tadjikistan	—	—	—
Tchad	—	—	—
Tchéquie	0,339	19 866	21 987
Thaïlande	0,367	21 502	23 798
Timor-Leste	—	—	—
Togo	—	—	—
Tonga	—	—	—

<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté avec plafond de 22 %<sup>a</sup></i>	<i>Contribution au budget à croissance nominale nulle</i>	<i>Contribution au budget recommandé</i>
Trinité-et-Tobago	–	–	–
Tunisie	–	–	–
Türkiye	0,844	49 373	54 644
Turkménistan	–	–	–
Tuvalu	–	–	–
Ukraine	–	–	–
Union européenne	2,496	146 073	161 668
Uruguay	–	–	–
Vanuatu	–	–	–
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175	10 225	11 317
Viet Nam	–	–	–
Yémen	–	–	–
Zambie	–	–	–
Zimbabwe	–	–	–
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>5 852 835</b>	<b>6 477 725</b>

<sup>a</sup> La résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies prévoit un taux de contribution maximum de 22 % pour la période 2022–2024.